



# **ANAXIS INCOME ADVANTAGE**

Rapport semestriel au 28 Juin 2024

**Forme juridique :** Fonds Commun de Placement

**Société de gestion :** ANAXIS ASSET MANAGEMENT SAS  
9, rue Scribe 75009 Paris

**Dépositaire :** BNP PARIBAS SA

**Commissaire aux comptes :** PriceWaterHouseCoopers Audit

## Sommaire

Etat du patrimoine .....	3
Répartition du portefeuille par Devise .....	4
Répartition du portefeuille par Secteur Economique .....	5
Répartition du portefeuille par Pays .....	7
Mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres .....	9
Valeur liquidative, nombre de parts et dividendes .....	10

## Etat du patrimoine

	Valeur nette d'inventaire (k EUR)
<b>Titres financiers éligibles mentionnés au 1° du I de l'article L.214-20/1° du I de l'article L.214-24-55</b>	
Les titres de capital émis par les sociétés par actions	-
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse	73,928.24
<b>Avoirs bancaires</b>	<b>3,063.41</b>
<b>Autres actifs détenus par l'OPC</b>	
Dépôts	-
Parts ou actions d'OPC	3,334.98
Opérations temporaires sur titres	-
Instruments financiers à terme	45,586.46
Autres instruments financiers	-
Créances	306.26
<b>Total des actifs détenus par l'OPC</b>	<b>126,219.34</b>
<b>Passif</b>	
Instruments financiers	-
- Opérations de cession sur instruments financiers	-
- Opérations temporaires sur titres	-
Instruments financiers à terme	-45,533.17
Emprunts	-
Dettes	-636.07
Comptes financiers	-
<b>Valeur nette d'inventaire</b>	<b>80,050.11</b>

## Répartition du portefeuille par Devise

	% Actif net	% Total actif
<b>Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1</b>		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
CHF	0.86	0.55
EUR	76.79	48.70
GBP	3.05	1.93
SEK	0.56	0.36
<b>Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen</b>		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
<b>Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières</b>		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
EUR	0.50	0.32
<b>Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 /4° du I de l'article R.214-32-18</b>		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
EUR	0.62	0.39
USD	9.97	6.33
<b>Les autres actifs : les actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ou mentionnés au I et II de l'article R.214-32-19</b>		
Parts ou actions d'OPC		
- Fonds professionnels à vocations générale		
- Fonds professionnels spécialisés		
- Fonds de capital investissement (FCPR, FCPI, FIP) et FPCI		
- OPC I et OPPI		
- Autres parts ou actions d'OPC		
EUR	4.17	2.64
Bons de souscription, bons de caisse, billets à ordre, billets hypothécaires		
<b>Total</b>	<b>96.52</b>	<b>61.21</b>

## Répartition du portefeuille par Secteur Economique

	% Actif net	% Total actif
<b>Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1</b>		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
- Audiovisuel	1.48	0.94
- Biens de consommation	5.85	3.71
- Bois et Produits de base	0.65	0.41
- Bureau	3.07	1.94
- Construction et matériaux de construction	3.47	2.20
- Distribution - Commerce	7.89	5.00
- Distribution Energie	2.60	1.65
- Divertissement	6.07	3.85
- Electrique - Electronique	1.46	0.93
- Hôtellerie - Loisir	0.49	0.31
- Immobilier et logement	2.53	1.60
- Industrie d'emballage et papier	2.03	1.29
- Internet	2.88	1.83
- Machines et Véhicules	5.91	3.75
- Ordinateurs logiciels	3.54	2.24
- Produits Chimique	3.21	2.04
- Produits pharmaceutiques	9.87	6.26
- Services divers	8.21	5.21
- Télécommunication	7.09	4.50
- Textiles et habillement	2.25	1.43
- Transports et matériel de transport	0.71	0.45
<b>Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen</b>		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
<b>Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières</b>		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		

# ANAXIS INCOME ADVANTAGE

## Répartition du portefeuille par Secteur Economique

	% Actif net	% Total actif
- Divertissement	0.50	0.32
<b>Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 /4° du I de l'article R.214-32-18</b>		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
- Audiovisuel	1.31	0.83
- Autres organismes de credit	0.71	0.45
- Biens de consommation	0.50	0.32
- Bureau	1.28	0.81
- Construction et matériaux de construction	0.58	0.37
- Distribution - Commerce	1.84	1.17
- Distribution Energie	0.72	0.46
- Hôtellerie - Loisir	0.60	0.38
- Internet	0.07	0.04
- Machines et Véhicules	0.62	0.39
- Produits pharmaceutiques	0.59	0.37
- Services divers	1.09	0.69
- Télécommunication	0.69	0.44
<b>Les autres actifs : les actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ou mentionnés au I et II de l'article R.214-32-19</b>		
Parts ou actions d'OPC		
- Fonds professionnels à vocations générale	-	-
- Fonds professionnels spécialisés	-	-
- Fonds de capital investissement (FCPR, FCPI, FIP) et FPCI	-	-
- OPCI et OPPCI	-	-
- Autres parts ou actions d'OPC	4.17	2.64
Bons de souscription, bons de caisse, billets à ordre, billets hypothécaires		
<b>Total</b>	<b>96.52</b>	<b>61.21</b>

## Répartition du portefeuille par Pays

	% Actif net	% Total actif
<b>Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1</b>		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
- Allemagne	7.54	4.78
- Autriche	1.21	0.77
- Belgique	2.33	1.48
- Danemark	0.71	0.45
- Espagne	4.23	2.68
- États-Unis d'Amérique	8.03	5.09
- Finlande	0.60	0.38
- France	12.47	7.91
- Irlande	2.42	1.53
- Isle of Man	0.78	0.50
- Italie	9.53	6.05
- Jersey	0.12	0.08
- Lituanie (République)	0.32	0.20
- Luxembourg (Grand-Duché)	7.70	4.88
- Malte	0.78	0.49
- Norvège	0.62	0.39
- Pays-Bas	8.19	5.19
- Royaume-Uni	7.81	4.95
- Suède	5.01	3.18
- Suisse	0.86	0.55
<b>Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen</b>		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
<b>Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières</b>		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
- Luxembourg (Grand-Duché)	0.50	0.32

## Répartition du portefeuille par Pays

	% Actif net	% Total actif
<b>Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 /4° du I de l'article R.214-32-18</b>		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
- Bermudes	0.32	0.21
- Caïmanes	0.60	0.38
- États-Unis d'Amérique	4.61	2.93
- France	0.62	0.39
- Irlande	1.97	1.25
- Mexique	0.69	0.44
- Pays-Bas	1.05	0.67
- Tchéquie (République tchèque)	0.72	0.46
<b>Les autres actifs : les actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ou mentionnés au I et II de l'article R.214-32-19</b>		
Parts ou actions d'OPC		
- Fonds professionnels à vocations générale		
- Fonds professionnels spécialisés		
- Fonds de capital investissement (FCPR, FCPI, FIP) et FPCI		
- OPCI et OPPCI		
- Autres parts ou actions d'OPC		
- France	4.17	2.64
Bons de souscription, bons de caisse, billets à ordre, billets hypothécaires		
<b>Total</b>	<b>96.52</b>	<b>61.21</b>

# ANAXIS INCOME ADVANTAGE

## Mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres

	Acquisitions	Cessions
<b>Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1</b>		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions	-	-
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse	28,886,356.64	18,075,006.11
<b>Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen</b>		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions	-	-
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse	-	-
<b>Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières</b>		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions	-	-
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse	609,100.18	625,166.18
<b>Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 /4° du I de l'article R.214-32-18</b>		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions	-	-
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse	2,804,364.47	2,037,654.08
<b>Les autres actifs : les actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ou mentionnés au I et II de l'article R.214-32-19</b>		
Parts ou actions d'OPC		
- Fonds professionnels à vocations générale	-	-
- Fonds professionnels spécialisés	-	-
- Fonds de capital investissement (FCPR, FCPI, FIP) et FPCI	-	-
- OPCI et OPPCI	-	-
- Autres parts ou actions d'OPC	2,250,000.00	-
<b>Total des mouvements</b>	<b>34,549,821.29</b>	<b>20,737,826.37</b>

## ANAXIS INCOME ADVANTAGE

### Valeur liquidative, nombre de parts et dividendes

Code ISIN	Type Classe	Type Part	Actif net part	Nombre de titres	Valeur liquidative de la part	Devise Part
FR0013196169	E1	C	24,917,190.01	225,678.7267	110.41	EUR
FR0013196177	E2	D	313,452.75	3,125.8176	100.27	EUR
FR0013196185	U1	C	17,967,194.41	149,274.8255	128.99	USD
FR0013196193	S1	C	4,086,068.04	37,793.2345	104.12	CHF
FR0013196219	I1	C	21,260,243.58	184,392.9242	115.29	EUR
FR0013196227	J1	C	9,181,373.97	89,889.8862	109.46	USD
FR0013196235	K1	C	2,324,582.31	20,557.0221	108.90	CHF

Le document périodique n'a pas été certifié par le commissaire aux comptes de l'OPC.

## Information Importante pour la commercialisation en Suisse

La juridiction d'origine du fonds est la France

### Le Représentant en Suisse

ACOLIN Fund Services AG, Maintower, Thurgauerstrasse 36/38, CH-8050 Zurich, a été désigné Représentant du Fonds en Suisse. Banque Cantonale Vaudoise, Place St-François 14, CH-1003 Lausanne a été désigné Service de Paiement du Fonds en Suisse.

Le Règlement, le Prospectus, les Documents d'informations Clés pour l'Investisseur, les Rapports annuels et semestriels du Fonds pour la Suisse, ainsi que la liste des achats et ventes effectués pour le fonds pendant l'exercice social peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant en Suisse.

### Publication des Prix

Les prix d'émission et de rachat ou la valeur d'inventaire des parts seront publiés en Suisse à chaque émission ou rachat de parts et quotidiennement sur la plateforme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com). Si la valeur d'inventaire est publiée, la mention "commissions non comprises" sera ajoutée.

### Publications du Fonds

Toutes les publications du Fonds en Suisse seront effectuées sur la plateforme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com).

### Lieu d'exécution et for

Le lieu d'exécution et le for en cas de litige ont été fixés au siège social du Représentant concernant les parts distribuées en Suisse.

Ce document est un document d'information seulement et ne constitue pas une incitation à acquérir/vendre des parts du fonds. Les performances présentées ne prennent pas en compte les commissions et coûts en lien avec les souscriptions et rachats des parts. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

### Total Expense Ratio (TER)

Le Total Expense Ratio (TER) a été calculé conformément à la réglementation suisse « Directive pour le calcul et la publication du Total Expense Ratio (TER) pour les placements collectifs de capitaux » établie par l'Asset Management Association Switzerland (AMAS).

Pour la période du 01 Janvier 2024 au 30 Juin 2024 :

Part	Code ISIN	Distribution des revenus	Devise	TER	Dont commission de performance
E1	FR0013196169	Capitalisation	Euro	1.46%	Néant
E2	FR0013196177	Capitalisation et/ou distribution	Euro	1.46%	Néant
U1	FR0013196185	Capitalisation	Dollar américain	1.46%	Néant
S1	FR0013196193	Capitalisation	Franc suisse	1.46%	Néant
I1	FR0013196219	Capitalisation	Euro	0.91%	Néant
I2	FR0013202520	Capitalisation et/ou distribution	Euro	0.91%	Néant
J1	FR0013196227	Capitalisation	Dollar américain	0.91%	Néant
K1	FR0013196235	Capitalisation	Franc Suisse	0.91%	Néant

**Portfolio Turnover Rate**

Le Taux de rotation du portefeuille (PTR) d'un compartiment est calculé comme suit :

$$\frac{((\text{Total des achats} + \text{Total des ventes}) - (\text{Total des souscriptions} + \text{Total des rachats}))}{\text{L'actif net moyen du compartiment}}$$

Pour la période du 01/07/2023 au 30/06/2024 :

<b>Fonds</b>	<b>PTR</b>
Anaxis Income Advantage	98.30%